



PAPI D'INTENTION
SUR LES BASSINS DE L'ORB ET DU LIBRON (34)
POUR LES ANNEES 2021-2022



Note de présentation

Projet établi par

l'EPTB Orb Libron

SOMMAIRE

Préambule

I. Périmètre du projet.....	5
I.1 Le territoire Orb Libron.....	5
I.2 Organisation des compétences dans le domaine de l'Eau	7
I.3 Principales démarches préexistantes sur le territoire Orb Libron.....	9
I.3.1 SAGE Orb Libron	9
I.3.2 Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation.....	9
I.3.3 Le Contrat de Rivière Orb-Libron	10
II. Diagnostic approfondi du territoire	11
II.1 Caractéristiques et historique des crues	11
II.2 Enjeux en zones inondables.....	13
II.3 Les risques littoraux.....	17
II.4 Gestion du risque d'inondation	18
II.4.1 Plan de Prévention des risques d'inondation (PPRI)	18
II.4.2 Prévision des Crues	18
II.4.3 Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)	18
II.4.4 Autres démarches de gestion des inondations	23
III. Stratégie du PAPI d'Intention	25
III.1 Bilan et enseignements des démarches précédentes.....	25
III.2 Motivations du PAPI d'intention 2021-2022	26
III.3 Stratégie retenue pour le PAPI d'Intention 2021-2022	26
IV. Programme du PAPI d'Intention	28
IV.1 Contenu du programme.....	28
IV.2 Conduite du programme	29
IV.3 Programmation financière et planning prévisionnel.....	29
IV.4 Structure porteuse et partenaires du projet	30
IV.4.1 Structure porteuse	30

IV.4.2	Maîtres d'ouvrages	31
IV.4.3	Partenaires	31
IV.5	Modalités de concertation.....	31

Liste des annexes :

Annexe 1 : Fiches d'actions

Annexe 2 : Programmation financière prévisionnelle

Annexe 3 : Carte d'identité du SMVOL

Annexe 4 : Lettres d'intention

Annexe 5 : Projet de convention

Préambule

Depuis plus de 20 ans, la gestion des inondations portée par l'EPTB Orb Libron s'est fortement appuyée sur les outils de programmation financière que sont les plans d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI). Ainsi, d'importants moyens ont pu être mobilisés au bénéfice du territoire grâce à deux PAPI successifs, le dernier en date s'étant terminé le 31 décembre 2016.

Avant de s'engager dans de nouvelles contractualisations, le comité syndical de l'EPTB a souhaité réaliser un bilan du dernier contrat de rivière, dont le PAPI constituait le volet inondation. Cette démarche de bilan terminée fin 2018 a conduit la CLE du SAGE Orb Libron et l'EPTB à valider l'engagement du territoire dans une démarche de Contrat de Rivière (validé fin décembre 2019 par l'ensemble des partenaires) ainsi que dans un nouveau PAPI.

Le cadre d'élaboration des PAPI ayant évolué avec la parution d'un cahier des charges PAPI 3, le territoire doit désormais s'engager dans une démarche de PAPI d'intention, étape préalable incontournable avant la formalisation d'un PAPI complet.

Ce PAPI d'intention d'une durée prévisionnelle de trois ans (incluant son élaboration et sa mise en œuvre) permettra de réaliser les investigations nécessaires à la définition du programme d'actions conforme aux exigences du PAPI 3 et notamment :

- de mener des opérations liées à la gestion de crise, à la réduction de la vulnérabilité, à l'information préventive et à l'amélioration de la connaissance (ouvrages GEMAPI)
- de compléter les éléments de connaissance générale ou bien d'opérations déjà engagées pour assurer leur cohérence avec le niveau d'exigence du cahier des charges PAPI 3
- de définir des stratégies et des programmes de travaux à mener sur les thématiques émergentes de la gestion des inondations : problématiques du ruissellement et du littoral.
- de s'assurer de l'appropriation du programme d'actions par les acteurs du territoire.

I. PERIMETRE DU PROJET

I.1 Le territoire Orb Libron

Le territoire Orb-Libron couvre une superficie de près de 1 700 km² dont les altitudes s'échelonnent entre 1 126 m au sommet de l'Espinouse et le niveau de la mer à l'embouchure de l'Orb et du Libron dans la Méditerranée.

Situé en quasi-totalité dans le département de l'Hérault (hormis quelques communes aveyronnaises), le bassin Orb - Libron structure la partie occidentale du département de l'Hérault. Il relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km. L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb ; c'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se rejette aujourd'hui en mer à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

Un fort gradient de précipitations s'observe entre la plaine littorale - 600 mm - et les reliefs les plus élevés, où la pluviométrie annuelle atteint 1500 mm. Ces caractéristiques climatiques se traduisent, sur le plan hydrologique, par des épisodes d'étiage sévère et des épisodes de crues torrentielles.

A l'exception des basses vallées, où l'occupation des sols est majoritairement agricole, le territoire est couvert d'espaces naturels variés qui constituent un patrimoine environnemental de qualité, partiellement inclus dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Une grande partie de ces espaces est classée en ZNIEFF : grands ensembles forestiers de la Montagne Noire, des Monts d'Orb et de l'Escandorgue, domaines du Caroux et de l'Espinouse, lac et tourbières du Saut de Vézoles, gorges de l'Orb, boisements rivulaires de l'Orb et de la Mare, etc. Les zones identifiées comme Sites d'Intérêt Communautaire au titre de la directive Habitat ou comme Zones de Protection Spéciale au titre de la directive Oiseaux sont notamment les montagnes de l'Espinouse et du Caroux, le Minervois, ainsi que certaines zones humides littorales.

Le sud du territoire est traversé par le Canal du Midi, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, voie fluviale historique et emblématique, remarquable pour ses valeurs techniques et paysagères et les usages qu'il soutient.

Le littoral, sablonneux, était autrefois constitué de marais et d'étangs, progressivement asséchés ; les aménagements touristiques ont accentué la disparition de ces milieux ; quelques étangs persistent, dont le principal, celui de la Grande Maïre, situé entre Sérignan et Portiragnes.



Le bassin versant concerne 104 communes, dont certaines très partiellement, qui sont regroupées au sein de 10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (2 communautés d'agglomérations et 8 communautés de communes). La population du territoire s'élève à près de 190 000 habitants en 2016, dont 75 700 (soit 40%) sur la seule commune de Béziers.

Les $\frac{3}{4}$ des habitants sont installés dans les plaines alluviales. Cette population a augmenté de 4% entre 1990 et 1999, après une phase de régression dans les années 80 ; la croissance s'est accélérée depuis 1999, surtout dans le Biterrois, qui enregistre un développement légèrement plus rapide que celui du département de l'Hérault (au second rang des départements français les plus dynamiques) avec un taux de l'ordre de 1,6 % par an.

La croissance démographique concerne essentiellement les communes littorales et celles de la périphérie de Béziers : certaines ont vu leur population multipliée par 2, voire 3 sur les 30 dernières années.

Le taux d'accroissement des surfaces urbanisées est nettement supérieur au taux de croissance démographique : dans le Biterrois, la consommation du territoire a été de près de 30% entre 2000 et 2007 ; l'étalement des tâches urbaines est particulièrement mal maîtrisé dans les communes au nord de Béziers, du fait d'un fort développement des lotissements de maisons individuelles.

La population estivale totale peut atteindre le double de la population permanente, la capacité d'accueil du territoire s'élevant à 180 000 lits, dont les $\frac{3}{4}$ sont dans les stations balnéaires du littoral : Vendres, Valras, Sérignan, Portiragnes et Vias.

Le taux d'activité est de l'ordre de 40%, inférieur de 2 points à la moyenne départementale. Le taux de chômage a nettement diminué depuis la fin des années 90 mais reste élevé par rapport à la moyenne nationale : il est de 12%, identique à celui du département. L'agriculture et l'industrie emploient chacun 7% de la population active, la construction 9% et les commerces et services 77% ; la part des services et de la construction a augmenté ces dernières années alors que

les emplois dans l'agriculture et l'industrie ont régressé. Le territoire demeure néanmoins rural, avec une proportion d'emplois agricoles égale au double de celle du département.

La viticulture, redynamisée par la production de vins de qualité (Faugères, Saint-Chinian, Minervois), occupe une place encore dominante dans l'économie du territoire. Le domaine viticole du biterrois demeure un des premiers pôles de production de vin en Europe, bien que la politique d'arrachage définitif ait déjà conduit à réduire d'un tiers le vignoble, et pourrait se solder par une diminution de 50% du vignoble actuel d'ici 2020, posant la question du devenir des surfaces libérées.

Sur la moyenne vallée de l'Orb, la vigne occupe plus de 80% de la Surface Agricole Utile. Sur les basses plaines, les productions agricoles sont plus diversifiées : cultures céréalières et industrielles, légumes et fruits ; les grandes cultures tendent à s'accroître par l'arrachage de vignes. La déprise agricole est assez sensible dans la partie amont du bassin, mais le secteur de Bédarieux conserve une vocation agricole : vignes, céréales, vergers. Quelques exploitations d'élevage - ovins et volailles - sont concentrées sur le haut-bassin.

L'activité minière a profondément marqué l'histoire de la région : mines de charbon de Graissessac, plomb argentifère et zinc dans la Montagne Noire, aluminium à Bédarieux. Si le secteur industriel a régressé sur l'ensemble du territoire, Béziers et sa périphérie constitue un pôle industriel important au niveau régional grâce au secteur du travail des métaux, qui regroupe 26 entreprises et 850 emplois.

Durant plusieurs décennies, la moyenne vallée de l'Orb ainsi que les secteurs aval de certains affluents ont été le siège d'une activité massive d'extractions de matériaux alluvionnaires en lits mineur et majeur. Les extractions en lit mineur ont cessé depuis longtemps, mais les répercussions sur la dynamique physique des cours d'eau persistent ; 3 exploitations en lit majeur sont encore en activité sur les bords de l'Orb à Thézan-les-Béziers, Maraussan et Cazouls les Béziers.

Les activités touristiques ont connu un essor important depuis les années 70 ; elles intéressent les hauts cantons, mais surtout la frange littorale et sont essentiellement tournées vers les loisirs liés à l'eau. Le tourisme balnéaire provoque des afflux massifs de populations dans des stations balnéaires de seconde génération, construites ex-nihilo au détriment des espaces naturels littoraux ; ainsi, les populations de Valras et de Vias sont multipliées par 7 en saison estivale. Le littoral dispose de 2 ports de plaisance : Sérignan (320 anneaux) et Valras (280 anneaux). A Vias, Europark, le plus grand parc forain fixe de France, accueille plus de 400 000 visiteurs/an.

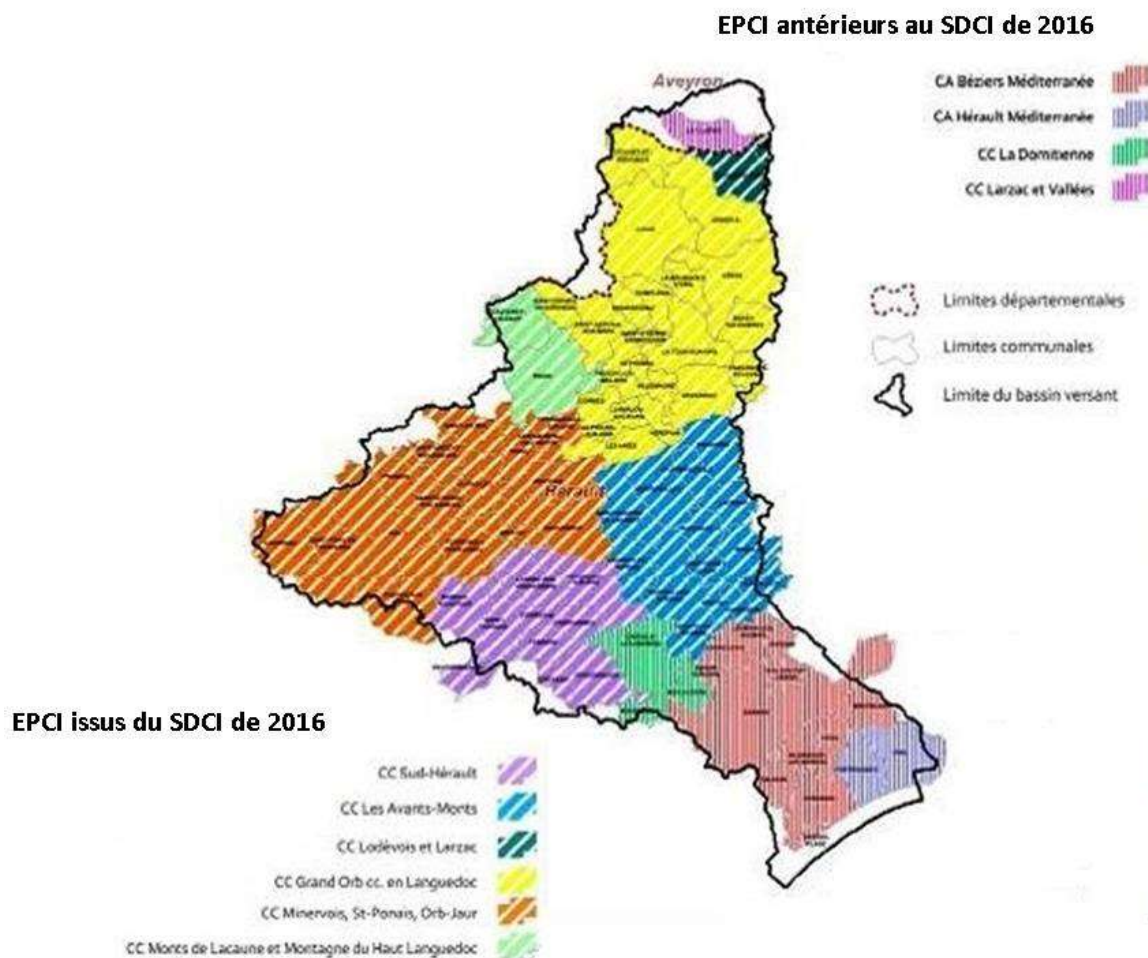
A Lamalou-les-Bains, le thermalisme a généré le développement d'un important secteur santé et de structures d'hébergement et de services, qui font de cette ville le troisième bassin d'emploi de la zone, derrière Béziers et Bédarieux. Au nord du territoire, l'exploitation des eaux de source d'Avène a donné naissance à un centre thermal et touristique et à une usine de fabrication de cosmétiques.

1.2 Organisation des compétences dans le domaine de l'Eau

Créé en 1997 suite aux grandes crues de l'Orb de l'hiver 1995-1996, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb, devenu **EPTB Orb Libron**, a pour objectif de faciliter, à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron, la prévention des inondations et la défense contre la mer, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides et de contribuer à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Le syndicat concourt à la prévention des inondations, à la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau, dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues aux autres acteurs de la gestion de l'eau :

- en coordonnant la politique de gestion de l'eau sur le territoire, notamment par le biais des démarches stratégiques (SAGE) ou opérationnelles (Contrat de Rivière, PAPI...)
- en assistant les acteurs dans la mise en œuvre de leurs projets, de la définition du besoin jusqu'à la réalisation des travaux.



La réflexion sur l'organisation de la compétence **GeMAPI** à l'échelle des bassins versants de l'Orb et du Libron a été lancée en 2016, par l'EPTB Orb-Libron. A l'issue de ce processus de concertation, l'organisation validée et mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019 est la suivante :

- Transfert de l'aménagement cohérent de bassin à l'EPTB OL (1°)
- Délégation des plans d'entretien des cours d'eau (2°) à l'EPTB OL par : CC La Domitienne, CC Avant-Monts, CA Béziers Méditerranée, CC Sud Hérault
- Réalisation en propre de l'entretien des cours d'eau (2°): CC Grand Orb, CC du Minervois au Caroux, CC Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc et CA Hérault Méditerranée
- Réalisation en propre par les EPCI des missions de défense contre les inondations et de protection et de restauration des milieux aquatiques (5° et 8°).

Ainsi les EPCI se sont accordés pour renforcer la coopération et la mutualisation au travers de l'EPTB en lui confiant certaines missions GeMAPI par transfert et/ou par délégation, ainsi qu'en recourant à son appui lorsque les missions GeMAPI restent exercées par les EPCI (item 2 notamment).

I.3 Principales démarches préexistantes sur le territoire Orb Libron

I.3.1 SAGE Orb Libron

Engagée en 2009 et élaborée par la Commission Locale de l'Eau, la démarche SAGE a abouti en 2018 à l'approbation de son Plan d'Aménagement de Gestion Durable et de son règlement associé. Le SAGE Orb Libron est donc désormais en phase opérationnelle.

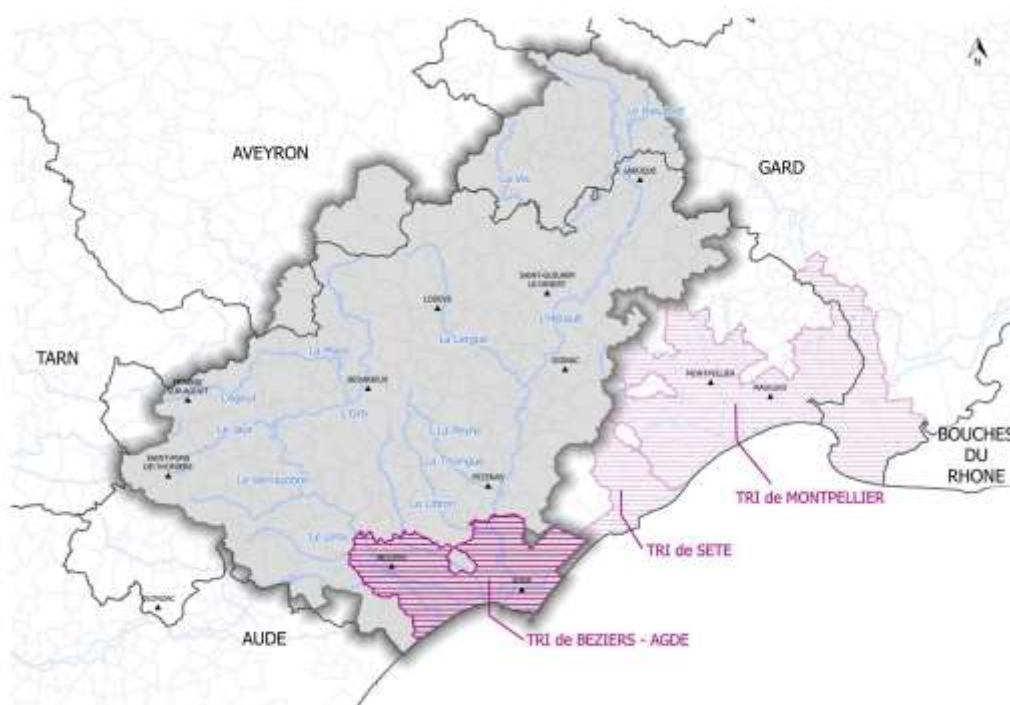
Le SAGE constitue un document de planification à portée réglementaire qui fixe pour le territoire Orb-Libron des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de gestion durable et équilibrée de la ressource en eau, compatibles avec le SDAGE. Il a été définitivement validé par arrêté inter-préfectoral n° 2018-07-09628 en date du 5 juillet 2018.

Le SAGE a retenu les 7 enjeux suivants pour le territoire :

- A : Restaurer et préserver l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages ;
- B : Restaurer et préserver la qualité des eaux permettant un bon état des milieux aquatiques et la satisfaction des usages ;
- C : Restaurer et préserver les milieux aquatiques et les zones humides, en priorité via la restauration de la dynamique fluviale ;
- D : Gestion du risque inondation ;
- E : Milieu marin et risques liés au littoral ;
- F : Adéquation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire ;
- G : Valorisation de l'eau sur le plan socio-économique.

I.3.2 Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation est associée au Territoire à Risques Importants Béziers-Agde, son périmètre correspond aux bassins versants de l'Orb, du Libron et de l'Hérault.



Construite à partir de 2015 par un ensemble de « parties prenantes » et validée début 2017, la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation s'est nourrie des démarches préexistantes sur le territoire Orb Libron, PAPI et SAGE. La plus-value de cette stratégie locale est de permettre à la fois de conforter la dynamique en cours portée principalement par le PAPI, de compléter le volet inondation du SAGE centré sur l'aléa par la gestion du risque et enfin de construire collectivement une démarche opérationnelle de prévention sur le littoral.

Pour ce faire, 5 grands objectifs ont été définis :

- 1- Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation ;
- 2- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- 3- Améliorer la résilience des territoires exposés ;
- 4- Organiser les acteurs et les compétences ;
- 5- Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation.

La déclinaison de ces différents objectifs doit être réalisée à l'échelle opérationnelle adaptée et ce par tous les acteurs pertinents : Etat, Région, Département, porteurs de PAPI, SAGE, SCoT, EPCI, Chambres consulaires, acteurs de gestion de crise, communes, société civile.

I.3.3 Le Contrat de Rivière Orb-Libron

Le Contrat de Rivière Orb Libron permet la déclinaison opérationnelle du SAGE. Son programme d'actions couvre la période 2020-2022 et compte 53 opérations pour un montant de plus de 14 millions d'euros. En 2022 un bilan sera proposé pour élaborer une seconde programmation de travaux pour la période de 2024-2025.

Si les actions relevant strictement de la gestion du risque d'inondation n'apparaissent pas dans le Contrat de Rivière et sont intégralement reprises dans le futur PAPI, les deux démarches sont néanmoins complémentaires car les nombreuses actions de gestion du milieu physique (transit sédimentaire, morphologie des cours d'eau, espace de bon fonctionnement, rétablissement des fonctionnements naturels) et de gestion de la ripisylve, inscrites au Contrat de Rivière, contribuent significativement à la gestion du risque d'inondation.

Le portage simultané de ces démarches par l'EPTB Orb Libron permet d'en assurer une parfaite cohérence.

II. DIAGNOSTIC APPROFONDI DU TERRITOIRE

II.1 Caractéristiques et historique des crues

Le territoire Orb Libron est sensible au risque inondation. Si les secteurs concernés à l'amont sont globalement moins sensibles car moins urbanisés, ceux du bassin aval, caractérisés par de nombreuses zones urbanisées, sont exposés à un risque élevé du fait de la fréquence des débordements, de l'importance des hauteurs de submersion et de leur vulnérabilité intrinsèque.

Plusieurs facteurs physiques et géographiques sont à l'origine de cette sensibilité :

- le bassin est situé dans la zone des 150 à 200 mm en 24h, les ruissellements peuvent y être à la fois importants et extrêmement rapides ;
- les débits de pointe de l'Orb sont élevés et les temps de propagation sont courts : le temps de réaction du bassin est de 8 à 12 heures ; par ailleurs, le fleuve n'est régulé que par le barrage des Monts d'Orb qui ne contrôle que 7,5 % du bassin total et n'a pas de fonction formelle d'écrêtement des crues ;
- les inondations deviennent très fréquentes à partir de Béziers et concernent une vaste plaine inondable (5 000 ha) et plusieurs agglomérations, dans la zone du delta.

D'autres facteurs, de nature anthropique, aggravent les effets des crues :

- important développement de l'urbanisation, provoquant une forte augmentation du ruissellement ; constructions en zone inondable ;
- abandon des cultures en terrasses avec un effet négatif sur la rétention des crues ;
- enfin, les extractions de matériaux dans le lit vif des cours d'eau ont favorisé l'accélération des transferts et rendu les crues plus brutales en aval.

L'Orb

Le risque inondation est relativement bien connu sur l'Orb grâce aux études réalisées. En 2000, le SMVO portait une *étude de gestion du risque inondation sur le bassin versant de l'Orb* dont les objectifs étaient de définir l'aléa inondation pour les crues courantes à rares et de tester toutes les interventions permettant de réduire l'exposition au risque des populations. Cette étude a ainsi permis de tester les leviers relatifs à la gestion de la ripisylve, à la restauration des zones d'expansion des crues sur la moyenne vallée, à l'éventuelle création de barrages écrêteurs de crue. Elle a notamment montré que le niveau de protection souhaité pour le secteur le plus touché par les crues, le delta de l'Orb, ne pouvait pas être atteint par des interventions, même cumulées, réalisées sur l'amont du bassin versant. Une seconde étude (*Schéma de protection contre les inondations de la basse vallée de l'Orb*, Syndicat Béziers la Mer), spécifique à la zone du delta, a permis d'identifier des scénarios locaux de protection pour les cœurs de village. A l'issue d'un débat entre les usagers, les partenaires techniques et financiers ainsi que les services de l'Etat, un scénario composite a été retenu, acté par le Préfet et le Ministère, puis décliné dans le cadre du PAPI1.

D'une manière générale, sur l'Orb, le risque est avéré au-delà d'une crue biennale. Les modélisations démontrent en effet que l'Orb permet de transiter sans dommage une crue de retour deux ans sur l'ensemble de son cours, mais provoque des débordements pour les crues décennales et centennales avec des caractéristiques variables dans les champs d'inondations selon les tronçons (cf atlas cartographique).

⇒ Entre Avène et Hérépian, la crue biennale transite dans le lit mineur. La crue décennale déborde avec des hauteurs d'eau proches de 1 mètre dans les zones urbaines sensibles ; la crue

centennale de débit 550 à plus de 700 m³/s, déborde avec des hauteurs d'eau pouvant atteindre 2 mètres dans les zones urbanisées.

⇒ Entre Hérépian et le Poujol, la crue biennale ne déborde pratiquement pas. La crue décennale déborde avec des hauteurs d'eau inférieures à 0,5 mètre dans les secteurs sensibles d'Hérépian et 1 mètre au Poujol; la crue centennale de débit compris entre 700 et 860 m³/s, déborde avec des hauteurs d'eau de 1 à 1,5 mètres.

⇒ Entre Vieussan et Cessenon, secteur des gorges, la crue biennale ne déborde pas. L'étroit champ d'expansion des crues décennales et centennales (1 400 m³/s) ne touche a priori pas les zones urbaines de Vieussan et Roquebrun. En revanche, pour la crue centennale, certains quartiers de Cessenon sont touchés.

⇒ Entre Réals et Tabarka, la crue biennale ne déborde pratiquement pas. Dans le large champ d'expansion des crues débordantes, les hauteurs d'eau en crue décennale (environ 1 300 m³/s) atteignent 1 mètre sans toucher d'habitations. Pour un événement centennal (2 100 m³/s environ) les débordements, dont les hauteurs sont de 2 mètres, touchent plusieurs secteurs urbanisés.

⇒ Entre Béziers et la mer, secteur le plus exposé, les débordements en rive droite interviennent dès la crue courante (650 m³/s au Bosquet) où la configuration en « toit » de la plaine induit un étalement des eaux dans la dépression comprise entre l'Orb et les coteaux. Dans le delta, secteur le plus sensible de la vallée, l'habitat groupé (Villeneuve les Béziers, Sauvian, Sérignan Plage) est soumis aux crues d'occurrence quinquennale à décennale. Pour des crues majeures, l'intégralité de la plaine est submergée sous des lames d'eau pouvant atteindre 2m localement.

Le Libron

Le Libron est également caractérisé par des crues violentes et rapides lors des épisodes pluvieux printaniers et automnaux. Les dernières pertes humaines du territoire sont d'ailleurs à déplorer sur ce cours d'eau.

Deux études principales renseignent sur les crues du Libron : *l'étude d'aménagement de zones d'expansion de crue sur le Libron aval* (SIGAL 2001) et *l'Etude hydraulique préalable au PPRI du bassin versant du Libron* (DDTM 2010).

Les secteurs les plus impactés par les phénomènes d'inondation se situent principalement pour l'amont sur la commune de Laurens, puis pour l'aval sur les communes de Lieuran-les-Béziers à Vias. Le champ d'expansion des crues prend alors des dimensions particulièrement importantes atteignant 1 à 2 km de large (voire 3 km au niveau de Saint-Privat à Vias). Le canal du midi influe significativement sur les possibilités d'écoulement, rendant difficile l'évacuation des eaux vers la mer.

Les scénarios d'inondation connus sur l'Orb et le Libron sont donc les suivants :

- première crue débordante (période de retour entre 2 et 5 ans)
- crue centennale (type PPRI)
- crue exceptionnelle (type enveloppe hydrogéomorphologique)

Remarques :

- 1- Au-delà des études et modélisations hydrauliques, depuis 2005 la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde sur 57 communes a permis de définir à l'échelle communale les premiers niveaux de crue impactant, dont la fréquence diffère d'une commune à l'autre.

Ce travail basé sur le retour d'expérience sur les crues historiques permet une connaissance fine des premières crues dommageables.

- 2- Sur le secteur du delta de l'Orb, dont le fonctionnement hydraulique est celui d'une plaine en toit caractérisée par des seuils de mise en service de casiers hydrauliques, des modélisations spécifiques ont été réalisées dans le cadre de l'étude d'analyse coût bénéfique Inunda réalisé pour le CG34 et permettent de décrire ces différents scénarios (événements courants à exceptionnel), dont l'impact est surtout sensible en terme de hauteur d'eau dans les casiers.

Historique des crues

L'histoire du territoire Orb Libron est jalonnée de crues mémorables, aux dégâts catastrophiques. Pour n'en citer que quelques-unes :

- Octobre 1745 - 100 maisons détruites à Bédarieux ; changement de lit de la Mare et destruction de 5 habitations à Villemagne, changement de lit du torrent d'Arles ; Pont Vieux à Béziers partiellement détruit. D'après les registres paroissiaux, « beaucoup de personnes furent noyées ».
- 12 septembre 1875 - Une extraordinaire crue du Vernazobre provoque à Saint Chinian 128 morts et la destruction de dizaines de maisons. La crue est également violente sur le Jaur, les embâcles détruisent plusieurs ponts de pierre ;
- Novembre 1907 - Forte crue du Libron. Le quartier du Faubourg, en plein essor grâce au développement des infrastructures (Canal du Midi, voie ferrée), est touché.
- Mars 1930 - Forte crue de la haute vallée de l'Orb, le pont du Poujol sur Orb est emporté
- 8 décembre 1953 - Crue historique à Béziers avec un débit estimé à 2 300 m³/s, qui cause l'évacuation du quartier du Faubourg avec plus de 2000 sinistrés. Crue la plus proche de la crue centennale statistique estimée à 2 500 m³/s.
- 5 et 30 septembre 1964 - Deux crues majeures du Libron
- 16 décembre 1995 - Inondations catastrophiques sur tout le bassin de l'Orb
- 28 janvier 1996 - Inondations de Puisserguier ayant entraîné la mort de deux enfants. Tout le delta de l'Orb est sérieusement inondé avec des niveaux atteints proches de ceux de la crue de 1953.
- 17-18 Septembre 2014 - épisode cévenol conduisant à des cumuls de plus de 400 mm en 48h et des intensités de l'ordre de 100 mm/h en fin d'épisode. Inondation centennale sur la Mare (de Saint-Gervais à Villemagne l'Argentière) et catastrophe de Lamalou-les-Bains (ayant provoqué 4 décès).
- 28 Novembre 2014 - crue généralisée de l'Orb, centennale à l'amont et décennale dans le delta de l'Orb - Très forte crue du Libron amont.

II.2 Enjeux en zones inondables

Près de 20 700 personnes vivent dans les zones inondables de l'Orb et du Libron, soit plus de 10% de la population permanente.

Le recensement des établissements recevant du public (ERP), entreprises ou bâtiments publics en zone inondable réglementaire, réalisé à l'échelle du bassin de l'Orb dans le cadre du PAPI 1 a permis de préciser les enjeux en zone inondable.

Concernant le Libron, si le bassin est relativement rural, les cœurs de village (Laurens, Lieuran) sont touchés tout comme le secteur de Vias où les enjeux sont multiples.

Caractérisation des enjeux

Estimation des enjeux humains : nombre d'habitants en zone inondable	<ul style="list-style-type: none"> – Bassin de l'Orb : 18 700 habitants permanents et 100 000 saisonniers – Bassin du Libron : 2 000 habitants permanents et 21 600 saisonniers (Vias)
Surface de la zone inondable connue	<ul style="list-style-type: none"> – Bassin de l'Orb : 13 500 hectares, dont 7 900 Ha sur la partie amont et 5 600 Ha sur le delta aval – Bassin du Libron : 3 000 ha
Bâti et activités économiques sensibles	<ul style="list-style-type: none"> – 4 000 hectares urbanisés en zone inondable dont les faubourgs de Béziers, les zones d'activités économiques du delta et les activités de tourisme du bord de mer – 200 établissements publics ou Receiving du Public dont 60% d'établissements sensibles (écoles, pompiers, hôpitaux...) – 1 000 entreprises

Les enjeux économiques des inondations sont également importants. Les données disponibles pour les quantifier restent très partielles (estimation des dégâts à l'échelle communale par la reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles).

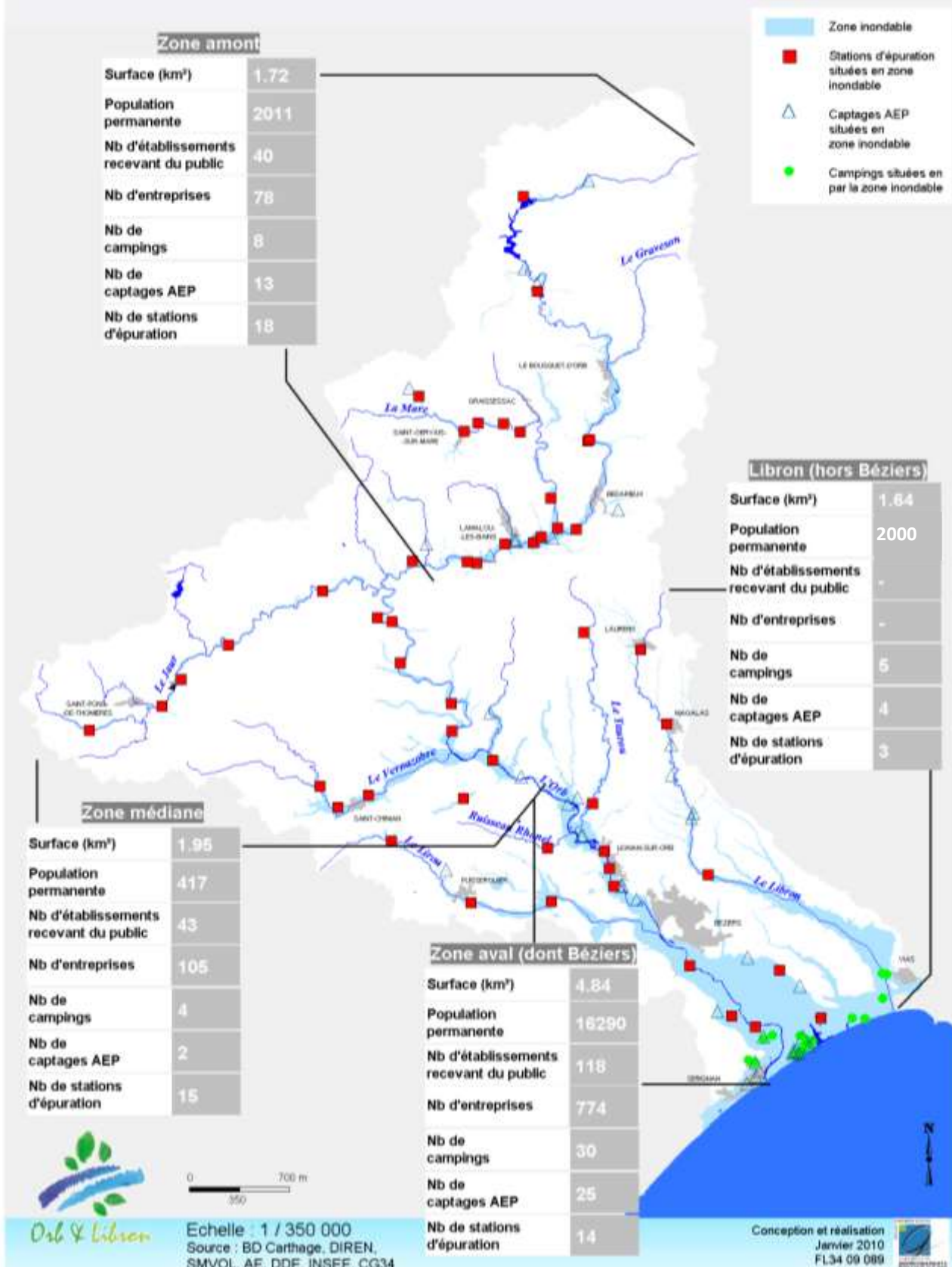
Ces éléments concernent de plus des crues anciennes, la vulnérabilité est probablement bien supérieure aujourd'hui, comme le montre le montant des dégâts des épisodes de l'automne 2014 (qui n'ont pas touché l'ensemble du bassin versant).

Événement	Montant total des dégâts (actualisation € 2019)
Crue de Mars 1930	29 300 000 €
Crues de décembre 1995 - janvier 1996	59 200 000 €
Crues de l'automne 2014	30 000 000 €

L'estimation des dommages pour les crues de 1995-1996 n'intègre pas les dommages subis par les campings, notamment du delta de l'Orb. Une étude prospective menée en 2007 par le Conseil Général de l'Hérault dans le cadre du programme de recherche européen INUNDA donne des ordres de grandeur de l'impact économique des inondations uniquement sur les six communes du delta de l'Orb.

Les valeurs obtenues sont indiquées dans le tableau suivant pour un événement se produisant en septembre (période d'ouverture des campings).

Crue en septembre	Q10	Q30	Q50	Q100
Coût des dommages millions d'euros (valeur 2019)	39,9	58.2	81.4	94.1
Dont part des dommages campings	44.4%	42.7%	33.1%	30.6%



Parmi les enjeux en zone inondable du territoire Orb Libron, il est important de signaler les secteurs protégés ou partiellement protégés par des digues. Le tableau suivant indique les principaux ouvrages de protection contre les crues présents sur l'Orb et ses affluents ainsi que la population qui en bénéficie.

Ouvrage	Commune	Cours d'eau	Population bénéficiaire (estimation / population permanente)	Epoque de construction
Digues de la Perspective et digue de la Poste	Bédarieux	Orb	3 000	Suite crue 1745
Remparts	Villemagne l'Argentière	Mare	380	Suite crue 1745
Digue de l'Allée	Poujol sur Orb	Orb	45	1930
Digue du Martinet	Saint Chinian	Vernazobre	450	Suite crue 1875
Digue de l'Usine à Soufre	Puisserguier	Lirou	16	2015
Digue de la Plaine Saint Pierre	Béziers	Orb	500	XIXième siècle
Digue de la ZAC de Portiragnes Plage	Portiragnes	Orb	300	XXième siècle
Système d'endiguement de Valras	Valras	Orb	> 3 000	2011-2018
Tranches 1 et 2 de la digue du Bourg	Sérignan	Orb	> 3 000	2015-2020

Sur le bassin versant de l'Orb, plus de 10 000 personnes bénéficient d'une protection contre les inondations assurée par des ouvrages hydrauliques, majoritairement situées dans le delta de l'Orb.

Sur le Libron, si les digues agricoles sont nombreuses dans la basse vallée, aucune ne joue de rôle de protection de lieux densément bâtis.

II.3 Les risques littoraux

Une partie du territoire Orb Libron, les communes de Valras-Plage, Sérignan, Portiragnes et Vias, est également soumise à un risque « littoral » intégrant différents aléas :

- la submersion marine : inondation temporaire de la zone côtière par la mer en lien avec son niveau moyen dans des conditions météorologiques extrêmes
- le déferlement marin : effet dynamique de la houle en front de mer, dissipation de l'énergie des vagues.
- l'érosion du trait de côte (effet de la sédimentologie).

Ce risque est aggravé par l'urbanisation sur le littoral et plus généralement par toute modification néfaste de la topographie, la destruction ou détérioration du cordon dunaire, l'érosion...

Les principaux enjeux du territoire soumis à ce risque littoral sont, pour ce qui concerne l'habitat dense, les stations balnéaires de Valras et Portiragnes plage et pour les établissements de tourisme de plein air, les communes de Valras, Sérignan, Portiragnes et Vias.

Des enjeux agricoles sont également présents, en amont d'ouvrages anti-sel visant à la protection contre les intrusions marines (Grande Maire).

Evènements marquants

Les dernières tempêtes importantes ayant touché le territoire Orb-Libron sont les suivantes :

- ✦ **du 6 au 8 novembre 1982**
C'est l'évènement majeur pour lequel on ne dispose cependant pas d'informations exploitables.
- ✦ **octobre 1993**
Tempête importante causant de gros dégâts sur la commune de Valras, notamment en raison de la concomitance de la tempête avec une forte pluie sur le coteau.
- ✦ **du 16 au 18 décembre 1997**
Tempête qualifiée de cinquantennale. La houle mesurée à Marseillan constitue le record (depuis 1988, date de mise en service du houlographe). Cette tempête a généré de gros dégâts au cordon dunaire sur les communes de Portiragnes, Sérignan et Valras ainsi que le dépassement des ouvrages anti-sel de la Grande Maire.
- ✦ **les 12 et 13 novembre 1999**
- ✦ **les 3 et 4 décembre 2003**

Les épisodes cévenols ayant jalonné l'automne 2014 ont donné lieu à de multiples tempêtes littorales, d'intensité faible mais dont la répétition a conduit à des reculs significatifs du trait de côte.

II.4 Gestion du risque d'inondation

II.4.1 Plan de Prévention des risques d'inondation (PPRI)

56 communes du territoire sont dotées de PPRI approuvés, (les PPRs de Portiragnes et Valras sont en révision pour intégrer le volet submersion marine et érosion du trait de côte).

II.4.2 Prévision des Crues

Le bassin versant de l'Orb fait l'objet d'une surveillance pluviométrique et hydrologique par le Service de Prévisions des Crues Méditerranée Ouest, sur la base des stations pluviométriques et hydrométriques gérées par la DREAL Occitanie. La prévision est réalisée sur deux tronçons :

- Orb amont et Jaur
- Orb aval (depuis Cessenon jusqu'à la mer).

Il n'existe pas de système de surveillance des cours d'eau complémentaires sur l'Orb.

Néanmoins, sur le secteur du delta de l'Orb, les informations de la station Béziers Pont Neuf sont relayées aux communes situées entre Béziers et la Mer de manière à anticiper l'arrivée de la crue en aval. De plus, l'association du « Groupement du Faubourg » à Béziers, acteur important de la gestion des inondations sur le biterrois, informe la population qui se présente spontanément au poste de crue à Béziers ou par téléphone, pendant la crue.

Le bassin versant du Libron n'est pas équipé de station hydrométrique et ne fait pas l'objet d'un suivi par le SPC. Compte tenu de la rapidité de réaction des cours d'eau du bassin versant du Libron, une station hydrométrique serait utile en terme de capitalisation de connaissance mais difficilement exploitable pour la prévision de crue. Sur ce bassin versant, l'anticipation pluviométrique semble plus judicieuse pour assurer l'alerte aux populations.

II.4.3 Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

La stratégie de gestion du risque d'inondation sur la vallée de l'Orb a été mise en place lors du premier Contrat de rivière Orb. Les études majeures et la concertation réalisées alors ont permis la définition d'une politique de gestion des crues, formalisée en 2004 par l'engagement d'un Plan « Bachelot ». Ce plan, devenu Plan d'Actions de Prévention des Inondations de l'Orb (PAPI), initialement programmé sur la période 2004-2006, a été prolongé dans la limite de l'enveloppe financière initiale. Le programme de travaux d'un montant prévisionnel de 20 millions d'euros a donc été intégralement réalisé sur la période 2004-2011.

A partir de 2011 un second PAPI a pris le relais pour poursuivre les actions engagées. D'un montant initial de 32 millions d'euros, il a été prolongé d'une année et s'est terminé fin 2016.

Le bilan de ces deux programmations PAPI successives est le suivant :

- 1. L'amélioration des connaissances et le renforcement de la conscience du risque par des actions de formation ou d'information.**

120 repères de crue ont été mis en place sur l'ensemble du territoire de l'Orb et une dizaine sur le Libron. Une photothèque et une vidéothèque sont en cours de constitution sur les crues de l'Orb et du Libron. Un journal de l'Orb consacré aux inondations a été distribué annuellement à la population du territoire lors du PAPI 1, puis des communications ciblées ont été réalisées

(entreprises, particuliers) et plus récemment en lien avec la MIAM à destination des campings, des entreprises et gestionnaires d'ERP.

Un retour d'expérience sur les crues de l'automne 2014 a été réalisé.



Les repères de crue : se souvenir pour mieux agir

Les crues de l'Orb : violentes et rapides
 En climat méditerranéen et en contexte évier, le bassin versant de l'Orb est régulièrement soumis à des mises interces. Des pluies épiques gonflent les rivières, provoquant des inondations dévastatrices. Les pluies générales entraînent également des ruissellements très intenses sur les ruisseaux habituellement à sec et sur les torrents. Ces phénomènes très rapides ont des conséquences parfois aussi importantes que les débordements des cours d'eau, mettant en danger les personnes et menaçant les biens.

Les crues historiques de l'Orb
 À de nombreuses reprises, l'Orb, comme ses affluents, a provoqué des inondations qui ont fortement touché le haut bassin versant : (décembre 1885, septembre 1903, septembre 1918, septembre 1967).

Septembre et novembre 2014
 Il est d'usage d'utiliser les observations centennales, cinquennales, décennales... quand on parle des crues. Les crues de septembre et novembre 2014, qui ont fait naître un regain de conscience collective avec des victimes et provoqué de nombreux décès, peuvent être qualifiées de centennales voire plus sur certains secteurs de haut bassin de l'Orb.

Attention, le mot est évocateur : en terme de probabilité, cela signifie qu'il y aura, chaque année, un risque sur cent pour qu'une crue de cette sorte soit importante sur l'Orb. Il est ainsi tout à fait possible que de telles crues reviennent deux années de suite.

Le risque est donc toujours présent.

26 repères de crue ont été posés, dans tout cours de l'automne 2014

L'eau est déjà montée jusqu'ici : elle peut revenir...

Pour améliorer votre conscience du risque, les repères de crues sont des marqueurs tangibles, sur les murs ou sur les ponts, qui rappellent quand et jusqu'à l'eau est montée.

Les informations apportées doivent être conservées pour maintenir la mémoire collective et favoriser la connaissance du risque.

Ces repères ont été posés et entretenus par les collectivités.

Où s'informer ?
www.vallee-orb-herault.fr

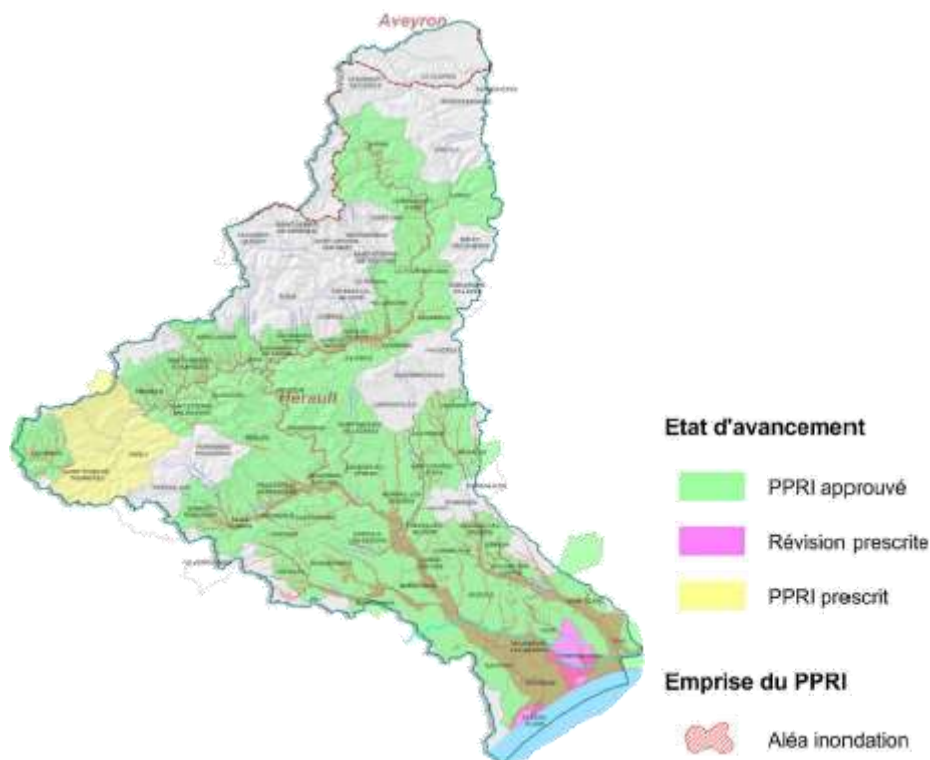
2. L'amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte : densification du réseau des stations de mesure, réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde.

Cinquante-cinq plans communaux de sauvegarde ont été élaborés au cours des deux programmations PAPI. Ils ont été complétés par la réalisation d'exercices et par la mise en place d'échelles limnimétriques pour suivre localement les événements et ensuite par l'installation de barrières fixes sur les voiries inondables.

La DREAL Occitanie et le SPC Méditerranée Ouest ont fiabilisé les stations pluviométriques et hydrométriques du bassin versant de l'Orb et ont mis en ligne les données en temps réel sur les sites internet dédiés.

3. L'élaboration et l'amélioration des PPRi et des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et des activités implantées dans les zones à risque.

56 communes sont dotées d'un Plan de Prévention du Risque inondations.



Une étude d'inventaire des Etablissements Recevant du Public et des Entreprises en zone inondable a été réalisée à l'échelle du bassin versant de l'Orb. Un partenariat avec la CCI a permis d'identifier, de sensibiliser les entreprises en zone inondable et de réaliser cinquante diagnostics de vulnérabilité.

Plus récemment une analyse de la situation en zone inondable des établissements de santé a été réalisée.

Sur le delta de l'Orb, une première étude de réduction de la vulnérabilité, allant jusqu'à la proposition d'actions opérationnelles, a été engagée par le Syndicat Béziers la Mer pour les habitations isolées de la plaine de l'Orb.

4. Les actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées.

La restauration et l'entretien des berges de l'Orb et de ses affluents (près de 700 000 euros par an investis par les collectivités depuis le premier PAPI) ont contribué à la gestion dynamique des crues sur le territoire conformément au schéma de gestion de la ripisylve acté dans l'étude générale de gestion du risque d'inondation.



Le rétablissement des zones naturelles d'expansion des crues au niveau de la moyenne vallée de l'Orb, a été réalisé par l'abaissement des digues édifiées au droit des gravières. Cette opération portée par les exploitants des gravières concernées a permis de remobiliser plus de 800 000 m³ de stockage pour les crues courantes (de période de retour 5 ans) qui sont celles provoquant les premiers dommages entre Béziers et la mer.

5. L'amélioration et le développement des aménagements collectifs de protection contre les crues.

Les ouvrages de protection existants ont fait l'objet de diagnostic et de travaux de confortement (Le Poujol sur Orb, Villemagne l'Argentière, Bédarieux, Saint Chinian, Plaine Saint Pierre).



*A droite, le rempart de Villemagne l'Argentière le long de la Mare avant travaux
A gauche, la digue de la Poste à Bédarieux pendant les travaux de confortement*

Sur le secteur du delta de l'Orb, toutes les études opérationnelles des différentes opérations envisagées ont été réalisées :

- *rétablissement des exutoires naturels en mer (ancien Grau du Libron et Etang de la Grande Maire),*
- *amélioration de l'hydraulicité dans la traversée de Béziers,*
- *protections rapprochées des agglomérations du delta de l'Orb.*

Puis les premiers travaux ont été engagés, notamment dans la traversée de Béziers et sur la commune de Valras Plage.

La commune de Béziers ayant renoncé à l'endiguement du quartier du Faubourg, des travaux d'amélioration de l'hydraulicité ont été réalisés avec notamment l'emblématique dégagement des arches du Pont Vieux. Ces travaux ont permis de réduire la fréquence des débordements à la traversée de Béziers : ils apparaissaient pour les crues quinquennales et aujourd'hui ne se produisent qu'au-delà des crues décennales.

L'intégralité du système de protection de la commune de Valras plage a pu être réalisée. La digue de protection de Sérignan, intégralement financée dans le cadre du PAPI 2 est en cours de finalisation, les deux premières tranches opérationnelles ont été réalisées, la dernière tranche de travaux est programmée.



En haut : Travaux de dégagement des arches du Pont Béziers

A droite : partie terminale du Canal de Crète à Valras et digue



Vieux à sa contre

II.4.4 Autres démarches de gestion des inondations

Les démarches de gestion du littoral

L'urbanisation du littoral Orb Libron, à l'image du littoral du Languedoc Roussillon, s'est intensifiée depuis les décennies 60 et 70, dans le cadre de la mission « Racine ». Cet aménagement du littoral a modifié les équilibres en place car les zones naturelles permettaient d'amortir les effets des aléas littoraux et de réduire leur impact. Une fois les enjeux présents dans les zones à risques, les réponses en terme de protection ont été locales et dans une logique de maîtrise des phénomènes, sans prise en compte de l'échelle sédimentologique pertinente.

La gestion de l'érosion littorale a fortement évolué. Après la réalisation d'ouvrages lourds en réponse aux effets locaux, la prise de conscience de la complexité des phénomènes naturels et anthropiques a conduit à intégrer leurs interdépendances, au sein des cellules sédimentaires. Désormais, la prise en compte des enjeux a permis d'intégrer les représentations des acteurs et les dispositifs de gouvernance. Ces effets conduisent à la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Zones Côtières, de manière progressive, adaptative et concertée.

La Mission Interministérielle de l'Aménagement du Littoral du Languedoc Roussillon, en 2003, a posé les bases de la gestion de l'érosion du trait de côte, problème le plus sensible au niveau de la cellule sédimentaire Orb Libron.

Sur cette base, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a porté en 2005 une étude générale pour la protection du littoral entre les fleuves Hérault et Orb. Ce schéma a validé par tronçon homogène et en fonction des enjeux présents, des modalités d'intervention, qui sont depuis mises en œuvre par les acteurs compétents : les communes, la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, le Département de l'Hérault.

Les démarches d'aménagement du territoire

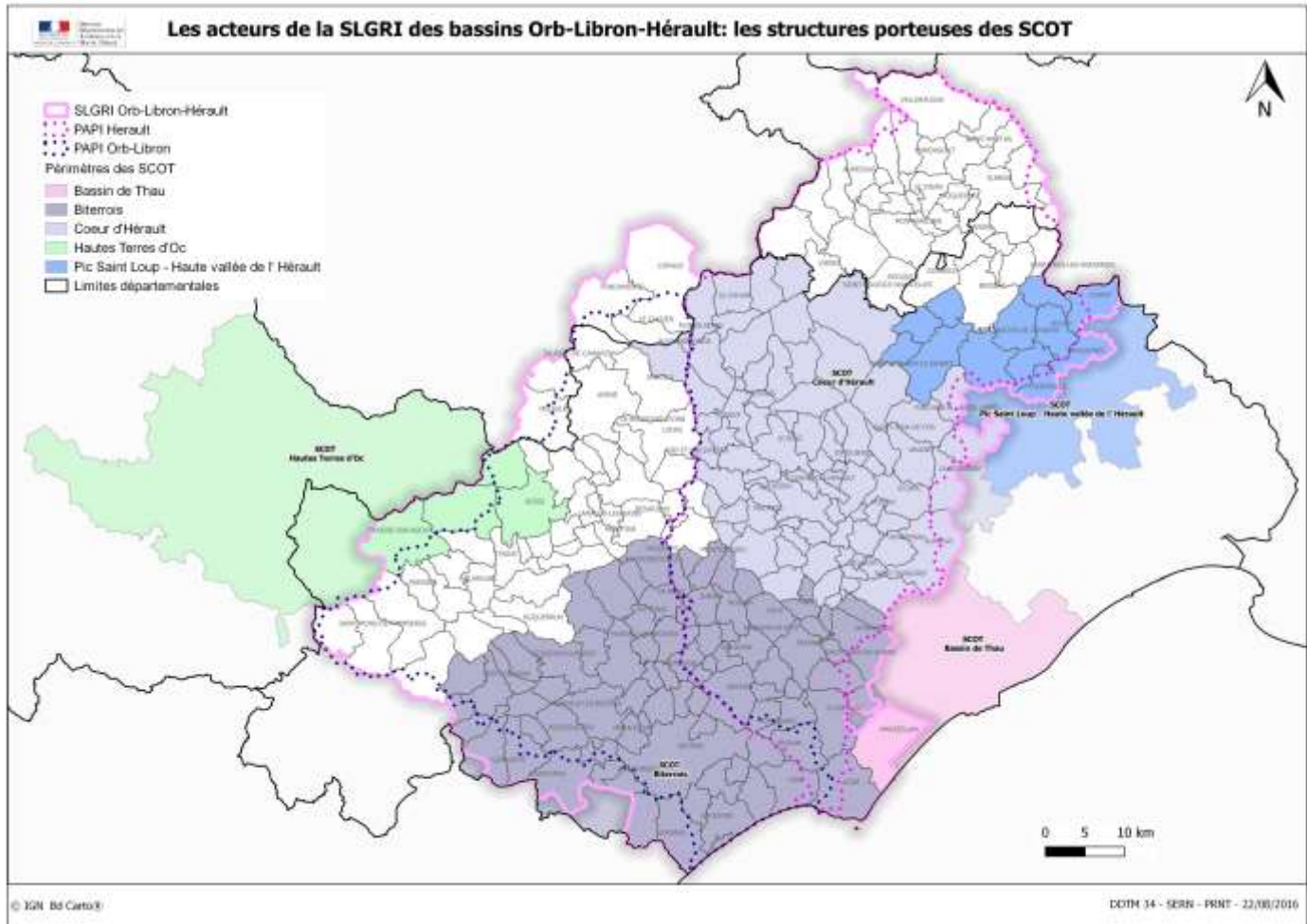
Enfin, en termes d'aménagement du territoire, le bassin Orb-Libron, recoupe deux grands territoires de projets :

- le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, représenté par un Syndicat Mixte regroupant les EPCI et englobant l'ensemble du bassin en amont de Béziers ;
- celui du SCoT du Biterrois, porté par un Syndicat Mixte, couvre les moyennes et basses vallées (87 communes).

Le projet de Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est concrétisé entre 2003 et 2005 avec l'élaboration de la charte de territoire et la mise en place du Conseil de développement et du Syndicat Mixte. Le Pays englobe 120 communes de la partie ouest et nord-ouest du département de l'Hérault, coïncidant en grande partie avec le bassin Orb-Libron en amont de Béziers. Les axes stratégiques exposés dans la charte de Pays comportent notamment l'orientation suivante «participer à la gestion du risque inondation».

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT a été validé en novembre 2009. En 2010, la réalisation du Document d'Orientation Général a permis de traduire les axes stratégiques du PADD en orientations. En ce qui concerne la gestion des risques d'inondation, ce document propose une orientation qui s'applique à l'urbanisme : « prévenir les risques naturels et technologiques ».

Approuvé en 2013, le SCoT a été ensuite mis en révision pour intégrer les exigences de la Loi Grenelle II. La phase de révision se termine puisque le Syndicat Mixte a produit un Document d'Orientations et d'Objectifs actuellement soumis à concertation. L'année 2021 devrait être celle de la mise à l'enquête publique du SCOT pour une approbation en 2022.



III. STRATEGIE DU PAPI D'INTENTION

III.1 Bilan et enseignements des démarches précédentes

La mise en œuvre des PAPI 1 et 2 sur le territoire a permis la réalisation de plus 39 millions d'euros d'actions de gestion des inondations sur 13 années de programmation. Cela représente 75% de la programmation initiale, sachant que les 25% non engagés correspondent à essentiellement à des travaux reportés au PAPI 3 (ouvrages de protection de Villeneuve-les-Béziers et Portiragnes plage) et à une opération abandonnée par son maître d'ouvrage (digue de protection de Sauvian).

Cela signifie qu'au-delà du bilan purement financier, l'intégralité des actions programmées dans les PAPI ont été engagées. Si l'attente était forte vis-à-vis des travaux, l'EPTB Orb Libron a impulsé une dynamique pour engager les opérations d'information, de réduction de la vulnérabilité et de gestion crise, souvent initialement considérées par les maîtres d'ouvrages comme complémentaires aux travaux et donc accessoires.

Le strict bilan financier ne traduit pas forcément la réalité de l'avancement permis par sa mise en place :

- le renforcement des équipes dédiées sur le territoire a permis d'accélérer la mise en place des travaux et interventions
- la mobilisation des différents partenaires a conduit d'une part, à cette accélération des opérations du fait de l'opportunité financière et d'autre part, à légitimer la politique conduite par l'EPTB Orb-Libron et donc à la renforcer.

Ces différents éléments, ainsi que le contexte globalement favorable du bassin versant, ont permis de créer des partenariats avec d'autres acteurs du territoire que les collectivités ouvrant ainsi d'autres perspectives d'application. L'exemple le plus évocateur en est la mise en place des déversoirs sur les gravières de la Moyenne Vallée par les exploitants privés sur leurs fonds propres.

Les principales opérations restant à engager sont essentiellement des travaux, les programmations précédentes ayant permis de réaliser les étapes techniques préalables. Il s'agit en particulier des digues de protection de Villeneuve-les-Béziers et Portiragnes Plage.

Depuis la validation de la stratégie de protection des villages du delta de l'Orb, en 2002 le projet a été réinterrogé à de nombreuses reprises (PAPI 2, SLGRi, analyse coût bénéfice...) en mobilisant les instances du territoire et sa pertinence n'a jamais été remise en cause.

Pour mémoire, le groupement CEMAGREF/EGIS Eau, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Hérault (programme Européen de recherche Inunda), a réalisé dans le cadre d'une approche méthodologique, une analyse coût bénéfice du programme de travaux envisagé pour la basse vallée de l'Orb. Il en ressort que les **Dommages Evités Moyens Annuels s'élèvent à 4 millions d'euros (chiffres arrondis)**, les **coûts d'investissement s'élevant eux à 31,9 millions d'euros** et les **coûts de fonctionnement à 3% des coûts totaux**.

III.2 Motivations du PAPI d'intention 2021-2022

Depuis la fin du PAPI 2 (fin 2016), le territoire n'a pas souhaité s'engager dans une nouvelle programmation pour de multiples raisons :

- Des opérations de travaux ont été financées lors de la dernière année de programmation du PAPI et sont encore aujourd'hui toujours actives,
- Faire un bilan des programmations précédentes, identifier et partager une stratégie future sont apparus nécessaires,
- attente du cahier des charges PAPI 3,
- évolution de la maîtrise d'ouvrage liée à la compétence GEMAPI,
- prise en charge émergente des enjeux liés au ruissellement et au littoral
- Le travail d'élaboration de la SLGRI

Désormais le cadre d'intervention est disponible, aussi bien globalement (cahier des charges PAPI3) que localement (SLGRI, mise en place de la GEMAPI). Pour mettre en œuvre l'ensemble de la politique de gestion des inondations sur le territoire, l'EPTB Orb Libron et ses partenaires ont acté l'intérêt de s'engager dans un PAPI d'intention de manière à compléter le programme d'actions du PAPI et répondre aux exigences du cahier des charges PAPI 3. Cette démarche permettra notamment :

- de mener des opérations liées à la gestion de crise, à la réduction de la vulnérabilité, à l'information préventive et à l'amélioration de la connaissance (ouvrages GEMAPI)
- de compléter les éléments de connaissance générale ou bien d'opérations déjà engagées pour assurer leur cohérence avec le niveau d'exigence du cahier des charges PAPI 3 (travaux actés au PAPI 2 notamment)
- de définir des stratégies et des programmes de travaux à mener sur les thématiques émergentes de la gestion des inondations : ruissellement et littoral.

III.3 Stratégie retenue pour le PAPI d'Intention 2021-2022

La problématique inondation a été largement diagnostiquée sur le bassin versant de l'Orb et du Libron. La stratégie a été clairement identifiée dans le cadre du PAPI 1 : la logique de maîtrise des inondations s'est transformée en une logique de gestion du risque, replaçant le citoyen au cœur de sa propre sécurité. La SLGRi est ensuite venue conforter et actualiser la démarche.

Les enjeux en zone inondable sont nombreux sur le territoire Orb-Libron et les priorités de la gestion des inondations restent :

- La protection des zones densément bâties du delta de l'Orb
- La réduction de la vulnérabilité des enjeux existants (bâties, équipements publics, entreprises et activités)
- La poursuite de l'amélioration de la gestion de crise
- La prise en compte des risques d'inondation dans l'aménagement du territoire.

La politique menée sur le territoire Orb Libron est donc fondée sur le parti pris d'une gestion du risque inondation la plus intégrée possible à la fois dans ses dimensions techniques (prévention, prévision, protection), mais aussi dans ses dimensions sociales (sauvegarde, réduction de la vulnérabilité, résilience) et territoriales (aménagement, économie).

Le PAPI d'intention puis le PAPI 3 viendront conforter cette stratégie portée par l'EPTB Orb Libron et déclinée par les différents acteurs de la gestion du risque autour des objectifs suivants :

- Renforcer la prise de conscience des risques d'inondation, quel que soit le type d'aléa considéré (fluvial, littoral, ruissellement)
- Améliorer l'efficacité de l'alerte et fiabiliser la gestion de crise
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens
- Protéger les zones densément bâties et assurer la pérennité des ouvrages existants
- Réduire la dynamique des crues et favoriser l'écrêtement des débits en préservant et/ou restaurant le fonctionnement naturel des cours d'eau
- Intégrer pleinement les risques d'inondation à l'aménagement du territoire

Afin que le PAPI 3 intègre les différents types d'aléas présents sur le territoire de manière homogène des études menées dans le cadre du PAPI d'intention permettront de définir un programme d'actions spécifique aux thématiques du ruissellement et des risques littoraux dans le cadre du PAPI 3.

IV. PROGRAMME DU PAPI D'INTENTION

IV.1 Contenu du programme

Le PAPI d'Intention constitue l'outil privilégié pour mettre en place de manière concertée l'ensemble des programmations thématiques du futur PAPI 3. Son programme contient donc essentiellement des études de connaissance ou de définition de stratégie et un important travail d'animation visant à faire partager le diagnostic de la vulnérabilité du territoire et la stratégie à déployer, avant de faire émerger les maitrises d'ouvrages des opérations de réduction de la vulnérabilité.

Le programme d'actions du PAPI d'intention se décline selon les thématiques suivantes :

Amélioration de la gestion de crise (Fiche d'Action n° 1):

- Amélioration précision information de gestion des submersions marines sur les communes littorales / actualisation des PCS littoraux
- Réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'un dispositif local d'alerte sur le Libron.

Réduction de la vulnérabilité (Fiche d'Action n° 2):

- Animation spécifique pour faire émerger une stratégie à l'échelle du territoire Orb Libron (cf présentation à venir du diagnostic et des propositions d'actions).

Sensibilisation (Fiche d'Action n° 3) :

- Formation des élus et des agents du territoire *-pour mémoire-*
- Actions de sensibilisation spécifiques vis-à-vis des populations touristiques (littoral et zone thermale)

Prise en compte du risque dans l'Aménagement du territoire (Fiche d'Action n° 4) :

- Analyse du risque ruissellement et Priorisation des enjeux à l'échelle du territoire par l'utilisation de la méthode Exzéco, préconisations pour la prise en compte dans l'aménagement du territoire par l'analyse de deux PLUi.
- Etude spécifique littorale du SCOT du Biterrois (recomposition spatiale) *-pour mémoire-*
- Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme *-pour mémoire-*

Ouvrages de protection contre les inondations (Fiche d'Action n° 5) :

- Etude de connaissance des ouvrages de protection pour leur reconnaissance en système de protection
- Etude de connaissance des ouvrages hydrauliques structurants
- Amélioration de la connaissance et de la prise en charge des ouvrages littoraux (stratégie Gemapi item 5 littoral)
- Poursuite des études pré-opérationnelles des digues de Villeneuve-les-Béziers et Portiragnes-Plage, en vue de la labellisation PAPI3 des travaux

Le programme prévisionnel du projet de PAPI d'intention Orb-Libron est décrit par un ensemble de 5 fiches actions regroupées en annexe 1.

IV.2 Conduite du programme

La conduite du projet ne pourra se faire efficacement sans une animation durable des différents axes de travail sur l'ensemble du territoire Orb et Libron. Cette animation nécessitera un équivalent temps plein au sein de l'EPTB Orb-Libron qui assurera la mise en œuvre du programme, en s'appuyant sur l'ensemble de l'équipe technique de l'EPTB.

Son action sera en effet étroitement intégrée à celle menée par les agents de l'EPTB Orb-Libron en place (3 ingénieurs, 6 techniciens) qui travaillent sur la préservation de l'environnement, de la ressource en eau, de la qualité des eaux et sur l'aménagement du territoire. Ces agents constitueront autant de relais sur le territoire pour porter auprès des élus, des usagers et des riverains, la philosophie du projet. Les compétences complémentaires de cette équipe assureront ainsi une qualité supplémentaire à l'animation du projet en favorisant une synergie entre les autres politiques publiques en place sur le territoire (aménagement du territoire et développement local, préservation des milieux naturels et du patrimoine culturel, qualité de l'eau...).

Ce regard croisé entre l'animation PAPI et l'animation globale assurée par l'EPTB Orb-Libron permettra de concilier la gestion des inondations avec l'atteinte des objectifs de qualité des milieux portés par la Directive Cadre Européenne et le SDAGE Rhône Méditerranée.

IV.3 Programmation financière et planning prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet est estimé à **1 250 000 €** sur la période 2021-2022. Le coût des actions se répartit ainsi :

- Fiche action n°1: 145 000 €
- Fiche action n°2 : pm
- Fiche action n°3 : 40 000 €
- Fiche action n°4 : 150 000 €
- Fiche action n°5 : 915 000 €

A cela se rajoute le coût de la conduite du programme et de la concertation, estimé forfaitairement à 120 000 € (1 équivalent temps plein sur la durée du programme).

La programmation prévisionnelle des actions figure dans le tableau ci-après ainsi qu'en annexe n°2.

Année	Montant
2021	
2022	
TOTAL 2021-2022	1 250 000 €

Conduite du projet (1 ETP sur 2 ans)	120 000
TOTAL GENERAL	1 370 000

Le planning prévisionnel de conduite du PAPI d'Intention et d'élaboration du dossier de PAPI complet est donné dans le tableau ci-après, pour les étapes phares.

Echéances prévisionnelles	PAPI d'intention	PAPI complet
Mi-Septembre 2020	Dossier validé et déposé pour labellisation	
Janvier 2021	Labellisation puis signature de la convention	
Janvier 2021- Juin 2021	Obtention des financements des études et consultations des bureaux d'études	
Juin 2021- Avril 2022	Réalisation des études	
Avril - Mai 2022	Synthèse par EPTB Orb Libron des résultats des études et élaboration de l'analyse environnementale	Mise à jour du programme d'actions du PAPI Validation par les partenaires.
Juin-Juillet 2022	Consultation du public sur le projet de PAPI	
Aout 2022	Analyse des remarques issues de la consultation du public. Finalisation du dossier de PAPI.	
Septembre 2022		Validation définitive puis Dépôt du PAPI complet
Mars 2023		Labellisation du PAPI complet

Nota : ce planning a été construit pour être compatible avec les plannings prévisionnels de travaux des ouvrages de protection initiés dans le cadre du PAPI2 (digue de protection de Portiragnes Plage et digue de Villeneuve les Béziers), dont le démarrage est prévu en 2023.

IV.4 Structure porteuse et partenaires du projet

IV.4.1 Structure porteuse

La structure porteuse du projet de PAPI d'intention Orb-Libron est l'EPTB Orb-Libron, dont le périmètre couvre l'intégralité des bassins versants de l'Orb et du Libron (cf carte d'identité de la structure fournie en annexe 3).

Les statuts du SMVOL, labellisé Etablissement Public Territorial de Bassin en 2009, lui confèrent la légitimité technique du portage de ce projet : « le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron, a pour objet de faciliter, dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la

ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans son périmètre d'action, qu'elles soient membres ou non du Syndicat Mixte, ceci dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Pour cela, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil. »

Par ailleurs, le comité syndical de l'EPTB Orb Libron regroupe des représentants des intercommunalités en charge des travaux.

IV.4.2 Maîtres d'ouvrages

Les différents maîtres d'ouvrages des opérations inscrites dans le PAPI d'intention sont principalement les EPCI (en lien avec leur compétence GEMAPI) et l'EPTB Orb-Libron.

IV.4.3 Partenaires

Les partenaires du projet de PAPI Orb et Libron sont :

- L'Etat, représenté par les services de la DDTM et de la DREAL Occitanie
- La Région Occitanie
- Le Conseil Départemental de l'Hérault

Ces partenaires accompagnent la politique de gestion des inondations sur le territoire de longue date, via le volet inondation du premier contrat de rivière, puis les PAPI successifs.

IV.5 Modalités de concertation

Le projet de PAPI d'Intention Orb-Libron est un programme concerté de gestion du risque d'inondation issu d'une longue série de programmations précédentes. Ainsi depuis la première ébauche datant de 2004, la gestion du risque inondation a fait l'objet de nombreuses discussions au sein des différentes instances pertinentes du territoire :

- Comités technique et de pilotage du PAPI
- Comité syndical du SMVOL et des maîtres d'ouvrages locaux
- Commission Locale de l'Eau du SAGE Orb Libron
- Comité de Pilotage de la SLGRI Orb Libron Hérault
- Réunions d'élaboration du Contrat de Rivière avec les partenaires.

Cette appropriation se traduit par les courriers ou délibérations d'engagement des différents acteurs du projet, donnés en annexe 4.

Cette culture de la concertation acquise sur le territoire sera bien évidemment mise à profit pour la mise en œuvre et le pilotage du présent programme qui sera suivi par un comité technique et piloté par un comité de pilotage associant élus, partenaires techniques et représentant des usagers.

L'objectif du PAPI d'Intention étant la construction du programme d'actions du PAPI complet, la définition de ce dernier fera l'objet d'une large concertation des acteurs concernés mais aussi du grand public, conformément au cahier des charges PAPI3. Ces modalités sont détaillées dans le projet de convention donné en annexe 5.